sante végétal BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

Légumes

Nord-Pas de Calais - Picardie



N° 3

8 Février 2012

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle.

SOMMAIRE

moins, c'est mieux

- POIREAU: Le mildiou fait son retour!
- **►** CELERI: Problèmes en conservation

POIREAU

Réseau: 3 parcelles

Stade: de 50% de la taille finale à récolte

Maladies foliaires

Comme annoncé dans les précédents bulletins, le mildiou est réapparu sur les poireaux dans certaines parcelles, profitant à nouveau de conditions douces et humides pour se développer.



CELERI

Réseau: observations ponctuelles

Stade: en conservation

Maladies en conservation

Des problèmes de conservation sont constatés dans plusieurs lots de conservation traditionnelle et au frigo depuis quelques semaines, sur Lille (59) et sur Saint-Omer (62).

En général, les maladies majoritairement détectées à cette époque sont du *Scélotinia* ou du *Phoma*. Mais les symptômes observés ne permettent pas de diagnostiquer l'une au l'autre de la maladie.

Le *Sclérotinia* se caractérise par une fonte totale de la rave avec un feutrage blanc et apparitions de sclérotes (grains de café). Le *Phoma* quant à lui est plus localisé à la zone équatoriale de la rave, la couleur des taches est très foncée.

Le symptôme rencontré débute par l'apparition d'une tache ovale, localisée près du collet, couleur café au lait évoluant ensuite en creusant la rave dans sa partie supérieure. Des analyses sont en cours afin de déterminer la nature de la maladie.

Ne pas confondre!







Symptôme actuellement observé (en cours de détermination) (source PLRN)



Symptôme actuellement observé (en cours de détermination) (source PLRN)

Réseau de surveillance

Le suivi de parcelles par la FREDON Nord Pas-de-Calais et le PLRN se poursuit et un bulletin sera édité à chaque fois que nécessaire. Toutefois, toutes les parcelles de poireaux du Nord Pas-de-Calais et de Picardie ne peuvent être observées par nos services. N'hésitez donc pas à nous contacter (voir coordonnées ci dessous) pour nous signaler toute évolution significative d'une maladie ou si vous souhaitez être formés pour l'observation et le suivi des parcelles et intégrer ainsi le réseau de surveillance. Ce bulletin est le vôtre. Sa fiabilité sera d'autant plus grande que le nombre d'observateurs sera important.

Vous pouvez nous contacter:

Caroline MILLEVILLE (FREDON Nord Pas-de-Calais): tél: 03.21.08.64.97.

fax: 03.21.78.27.94

caroline.milleville@fredon-npdc.com

Florence COULOUMIES (PLRN): 03.28.20.78.14

fax: 03.28.65.93.72

florence.couloumies@agriculture-npdc.fr

Vincent DUVAL (FREDON Picardie): 03.22.33.67.14

fax: 03.22.33.67.18

vduval.fredonpic@wanadoo.fr

Avec la participation de ABP, ARDO, BONDUELLE, CETA ENDIVES ARTOIS, CETA ENDISOMME, Chambre d'Agriculture de la Somme, DAUCY, EXPANDIS, France Endive, France-Nord, Marché de Phalempin, OPLINORD, OPLVERT, Primacoop, SA VAESKEN, SENSIENT, SICA Vallée de la Lys, SIPEMA, SIPENORD, SODELEG, TC HOUSSIN, VEGRAS et des producteurs observateurs. Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière cultures légumières - Tous légumes : C. MILLEVILLE-FREDON Nord Pas-de-Calais - Oignon : F. DELASSUS-PLRN; Chou-fleur, choux : S. MOREL-PLRN; Poireau : F. COULOUMIES-PLRN; Salades : L VASSEUR-PLRN; Carotte, Epinard, Pois de conserve, Haricots verts et Scorsonères : L. NIVET-UNILET - Endive : M. BENIGNI-APEF -V. DUVAL-FREDON Picardie-—Directeurs de publication : Jean-Bernard BAYARD Président de la Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas de Calais et Hubert DUEZ Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie...

Publication gratuite, disponible sur les sites www.chambres-agriculture-picardie.fr , www.agriculture-npdc.fr, www.draaf.picardie.agriculture.gouv.fr et www.draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr

Coordination et renseignements: Caroline MILLEVILLE - FREDON Nord Pas-de-Calais - Tél: 03.21.08.64.97 - Mail: caroline.milleville@fredon-npdc.com.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.